



RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 00099
Numéro SIREN : 318 610 623
Nom ou dénomination : MAZARS

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2017 sous le numéro de dépôt 7309

MAZARS
Société anonyme au capital de 336.000 euros
Siège social : 53, rue Louis Pasteur - 76130 MONT-SAINE-AIGNAN
RCS ROUEN 318 610 623

TRIBUNAL DE COMMERCE - ROUEN
Acte déposé le :

21 NOV. 2017

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2017**



1. Nomination de Madame Monique THIBAUT aux fonctions de directeur général délégué

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Olivier LEFORT a décidé de démissionner de ses mandats d'administrateur et de Directeur Général Délégué.

Le Conseil d'Administration décide d'en prendre acte.

Le Président rappelle ensuite que compte tenu du nombre d'administrateur en fonction, il n'est pas nécessaire de pourvoir au remplacement de Monsieur Olivier LEFORT et que le directeur général délégué peut être choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

En conséquence, le Président propose au Conseil la nomination de Madame Monique THIBAUT aux fonctions de Directeur Général Délégué.

Il précise que conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, Madame Monique THIBAUT répond aux qualités requises pour être Directeur Général Délégué de la Société, à savoir qu'elle est expert-comptable et commissaire aux comptes.

En conséquence de ce qui précède, le Conseil d'Administration :

- Prend acte de la fin des mandats d'administrateurs et de Directeur général délégué de Monsieur Olivier LEFORT ;
- Décide à l'unanimité de ne pas procéder à la cooptation d'un nouvel administrateur ;
- et décide à l'unanimité de nommer aux fonctions de Directeur Général Délégué de la Société, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Madame Monique THIBAUT.

Le Conseil d'Administration décide que Madame Monique THIBAUT disposera des pouvoirs les plus étendus pour agir, au nom et pour le compte de la Société, dans les limites de la loi et des statuts de la Société.

Le Conseil d'Administration décide que Madame Monique THIBAUT exercera son mandat gratuitement mais qu'elle aura droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de ses fonctions.

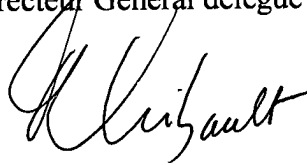
Madame Monique THIBAUT, présente, déclare accepter ces fonctions et ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité avec l'exercice de ce mandat.

[...]

2. Accomplissement des formalités

Le Conseil d'Administration donne tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Extrait certifié conforme
Le Directeur Général délégué

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Thibault', is written over the text 'Le Directeur Général délégué'.